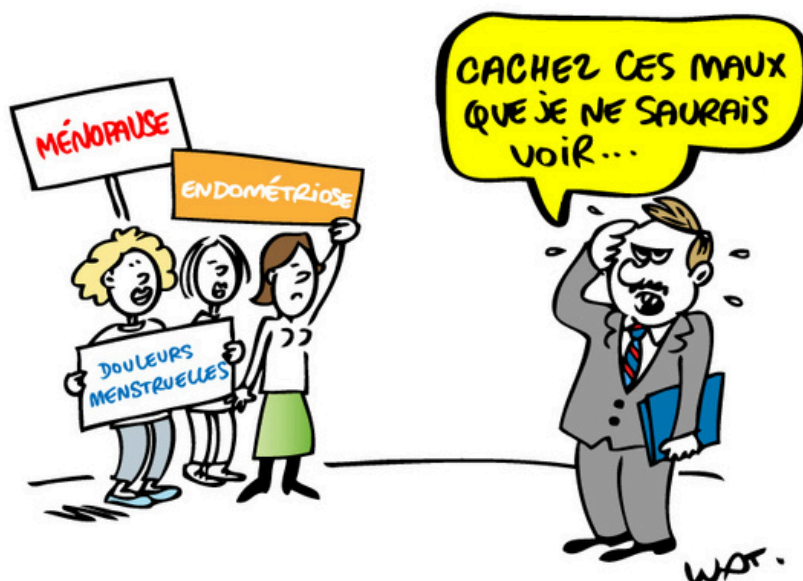


Journée du 8 mars

Et si on parlait de la santé des femmes au travail ?



Longtemps, on a fait comme si cela n'existait pas : les douleurs liées aux règles ou les symptômes gênants de la ménopause. Et aujourd'hui, on sait que 10 % des femmes en âge de procréer souffrent d'endométriose. Une femme sur 10 ! C'est loin d'être marginal. Pour ces salariées, difficile, voire impossible, de travailler normalement lors des crises qui reviennent régulièrement.

Les femmes ont pris l'habitude de serrer les dents en attendant que ça passe, mais est-ce normal ? N'est-il pas temps de considérer la santé des femmes et ses spécificités comme essentielles ? La fatigue engendrée par ces maux gynécologiques est pénalisante pour les salariées. Et leur récurrence pendant des années pèse sur la carrière.

Faut-il instaurer à France Télévisions un congé menstruel, un congé de santé gynécologique ou congé hormonal pour toutes les étapes de la vie des femmes ? **Certaines entreprises, collectivités ou universités l'ont déjà fait, pourquoi pas France Télévisions ?**

Cette question mérite d'être discutée. Et le télétravail ne peut pas être la seule réponse, alors que certains postes nécessitent des déplacements quotidiens sur le terrain, notamment pour les reportages.

La question a été posée dans les instances, alors écoutons les salariées !

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, emparons-nous de ce sujet qui les concerne toute l'année.

La direction de France Télévisions ne peut pas rester à l'écart de ce qui fait débat dans la société. Le SNJ demande l'ouverture d'une négociation en vue d'un accord d'entreprise sur la santé des femmes au travail.

Paris, le 5 mars 2025